

## Coopération Décentralisée - Jumelage avec Douroula (Burkina Faso) - Contrat triennal de coopération

**M. MAIRE, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur :** La coopération avec la commune de Douroula a connu, depuis l'évaluation externe réalisée par le Cabinet CIEDEL en 2003, une notable évolution :

- la convention cadre passée entre Besançon et Neuchâtel fait des deux villes de véritables partenaires définissant en commun le programme de coopération ;

- l'évolution de la décentralisation au Burkina Faso se traduit également par l'installation progressive des communes rurales dans le paysage institutionnel du pays et l'apprentissage de leurs nouvelles fonctions par les élus burkinabè.

- la nomination d'un référent local permet de superviser le bon déroulement du programme de coopération.

La conjonction de ces éléments a eu pour conséquence une modification en profondeur des contenus et des méthodes de travail.

### 1. Le contexte

Le programme de coopération 2006 portait sur :

- la poursuite du programme d'aide à la création d'activités génératrices de revenus, sous l'égide du CEAS (Centre écologique Albert Schweitzer) qui assure des sessions régulières de formation aux paysans des douze villages composant la commune de Douroula.

- le démarrage du programme d'appui à la décentralisation : formation assurée aux nouveaux élus sur les questions les plus urgentes pour le fonctionnement de la commune (notamment état civil et budget) ; information à la population sur les changements institutionnels en cours (théâtre forum).

Ce programme 2006-2007 a reçu le soutien du Ministère des Affaires Étrangères et bénéficié d'une subvention de 20 000 € dans le cadre de l'appel à projet pour les pays en voie de développement. Restait à trouver les moyens de pérenniser des actions qui, pour être réellement profitables à la population locale, doivent s'inscrire dans la durée.

### 2. Le contrat triennal

De nouvelles modalités de financement ayant été définies par le MAEE (Ministère des Affaires Étrangères et Européennes), les collectivités territoriales investies dans la coopération avec les pays en voie de développement ont été invitées à répondre à des appels à contrat triennal couvrant la période 2007-2009. Les villes de Besançon et Neuchâtel, en accord avec leurs partenaires burkinabè et les partenaires associatifs bisontins, ont donc souhaité s'inscrire dans cette démarche.

Afin de répondre aux critères définis par le MAEE, le dossier a, comme en 2006 pour l'appel à projet annuel, été mutualisé avec le Conseil Général du Territoire de Belfort. Chaque collectivité est responsable de son propre programme de coopération avec ses communes burkinabè jumelles (Douroula pour Besançon et Neuchâtel ; Tanghin Dassouri et Komki Ipala pour le Conseil Général du Territoire de Belfort). Toutefois, la Ville de Besançon est pilote de l'opération et, à ce titre, est l'interlocuteur du MAEE.

En ce qui concerne les villes de Besançon et Neuchâtel et la commune burkinabè de Douroula, le programme de coopération pour les trois ans à venir est défini comme suit :

### **2.1 - Poursuite du programme d'appui à la décentralisation**

**Formation des élus** : en poursuivant et en amplifiant la formation de base qu'ils ont reçue afin qu'ils puissent exercer la plénitude de leurs fonctions et que leur rôle soit reconnu. Le programme portera essentiellement sur la gestion administrative et financière et sur la tenue de l'état civil, mais devra prévoir également des échanges et des transferts d'expériences entre élus du Nord et élus du Sud.

**Information de la population** : avec l'organisation de tournée de la troupe locale de théâtre de Douroula pour sensibiliser les villageois aux changements en cours et aboutir à une appropriation par les citoyens de la politique de décentralisation. Le théâtre forum, en présentant la décentralisation de façon concrète et accessible à une population en majorité analphabète, joue un rôle déterminant dans la compréhension des mécanismes institutionnels. Cette action, initiée en 2006, est pilote dans la région et la troupe est sollicitée pour se produire bien au-delà des frontières de la province.

**Soutien à la mise en place du plan de développement local des communes** : les capacités pérennes de développement des communes passent par la mise en place d'outils de planification et d'investissement. Concrètement, il s'agit de regrouper les indicateurs socio-économiques régionaux, d'évaluer les forces et les faiblesses du territoire et de dégager des scénarii possibles pour le plan de développement local des communes. Les villes de Besançon et Neuchâtel soutiennent la Maison des Sciences de l'Homme (Université de Franche-Comté/CNRS) et l'Université de Ouagadougou, et leur a confié la réalisation du diagnostic de territoire de la commune de Douroula. Les travaux ont débuté en avril 2007 et les années 2008 - 2009 seront consacrées à des tâches d'appui conseil dans le traitement de l'information et à la mise en œuvre concrète du plan de développement local avec les autorités burkinabè.

### **2.2 - Renforcement de la lutte contre la pauvreté**

C'est un facteur clé de la réussite du programme d'appui à la décentralisation. La Région de la Boucle du Mouhoun, dans laquelle se situe la commune de Douroula, est la troisième région la plus pauvre du pays avec un indice de pauvreté de 60,4 %. Le taux brut de scolarisation est inférieur au taux national et la situation de la femme, du fait des pesanteurs socio-culturelles et économiques toujours persistantes, s'améliore difficilement. Parallèlement, cette région est aussi la moins bien pourvue en projets d'appui. Les Villes de Besançon et Neuchâtel souhaitent donc amplifier, au profit de la commune de Douroula, les actions susceptibles de favoriser le développement social et l'accès à l'éducation.

\* **Poursuivre le programme d'alphabétisation** : le programme 2005 a permis l'ouverture de cinq centres en alphabétisation initiale et de deux centres supplémentaires destinés aux femmes. La reprise de cette activité est programmée pour 2007, 2008 et 2009 avec pour objectif immédiat une session de formation en alphabétisation initiale dans cinq centres et une session de formation complémentaire de base dans trois centres. Ces formations seront à terme complétées par des sessions de formation technique spécifique.

\* **Garantir des ressources durables en développant l'activité économique** : la période de collaboration expérimentale avec le Centre Écologique Albert Schweitzer (CEAS) en 2005 et 2006 s'est achevée sur un bilan très positif. Le choix de ce partenaire répond à la philosophie générale de la Ville de Besançon en matière de coopération : protection de l'environnement, valorisation des ressources locales, développement de techniques dans le respect de l'écosystème et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles, implication des bénéficiaires dans les projets.

Il s'agit maintenant de pérenniser cette action dans le cadre d'un programme pluriannuel qui a un double objectif :

- en 2007-2008 : poursuivre l'organisation de sessions de formation en agro écologie pour répondre au souci majeur des villageois de gérer durablement les ressources et en agro transformation pour qu'ils se dotent de techniques simples aisément reproductibles (baratte pour le beurre de karité,

couveuse pour le développement de l'aviculture) dans un contexte villageois éloigné des grands centres urbains.

- en 2009 : formation et mise en place d'un réseau de formateurs issus des villages de la commune de Douroula, identifiés parmi les participants les plus motivés aux stages organisés en 2007-2008. Ils auront pour mission de pallier les difficultés rencontrées par la population dans l'application de techniques nouvellement acquises.

### **2.3 - Redéfinition des relations avec les partenaires associatifs**

Fondée pendant longtemps sur des rencontres et des relations d'amitié tissées entre les personnes, la coopération doit prendre en compte les changements institutionnels et, sans renier sa dimension humaine, doit parvenir à s'affranchir de la subjectivité qui préside encore au choix de tel ou tel projet pour construire, avec les acteurs concernés au Sud, de véritables projets de développement.

\* **Développer l'emploi des jeunes** : un ensemble de facteurs liés à la situation au Burkina Faso ainsi qu'à des événements extérieurs (crise ivoirienne) pèsent gravement sur la situation économique. L'un des partenaires associatifs de la Ville de Besançon, l'association Besançon Douroula, mène depuis de longues années des actions destinées à développer la scolarité, notamment en secteur primaire. L'association a déjà constitué un réseau de partenaires dans le secteur de l'éducation ; il semblerait pertinent d'y adjoindre les autorités administratives et politiques (maire, préfet...) et de mener une réflexion de fond sur «l'après scolarité» primaire ainsi que sur les moyens à mettre en œuvre pour permettre aux jeunes d'acquérir une véritable formation (centre de formation, d'apprentissage, établissement technique).

\* **Favoriser le développement culturel et le tourisme solidaire** : la région de Douroula a fait l'objet de fouilles archéologiques menées dans le cadre du travail de recherche d'un enseignant chercheur de l'Université de Ouagadougou, originaire de Douroula. Les objets ainsi mis au jour racontent l'histoire de Douroula et de ses environs, et leur nombre et leur qualité sont tels qu'ils ont justifié la construction d'un musée spécifique édifié avec le soutien de l'association Afriq'Énergies. Des possibilités réelles de développement touristique existent autour de ce musée, à la fois pour la valorisation du patrimoine et pour la création d'emploi.

\* **Promouvoir l'éducation civique** : il pourrait être intéressant que l'année scolaire 2007-2008 soit consacrée à une réflexion (et si possible à une ou deux expériences pilotes) d'établissement d'actes de naissance des élèves dans les écoles. Outre qu'une telle mesure viendrait en appui de la mise en place de l'état civil -une des préoccupations majeures des communes burkinabè-, elle serait également un excellent moyen de sensibiliser les enfants dès leur plus jeune âge à l'importance des services administratifs de base. Les associations douroulaises pourraient jouer là un rôle moteur d'aide à la commune en prenant en charge cette action qui pourrait, à terme, être complétée par des actions de sensibilisation sur les droits des enfants et des femmes.

L'ensemble de ce programme a été présenté de façon détaillée dans le dossier remis le 27 février 2007 au MAEE en réponse à l'appel à contrat pour les pays en voie de développement. Par courrier du 16 juillet, le SGAR informait la Ville de Besançon du soutien financier du Ministère à hauteur de 150 000 € pour la période 2007, 2008 et 2009, soit un peu plus de 44 % du budget total de l'opération (340 000 € hors valorisation). Cette subvention sera versée en trois tranches annuelles de 50 000 €, à répartir entre la Ville de Besançon et le Conseil Général du Territoire de Belfort selon les modalités arrêtées dans le contrat triennal.

### **3 - Montage institutionnel du projet**

Le contrat triennal implique un engagement de l'ensemble des communes concernées sur une convention cadre, document de programmation précisant les objectifs généraux du projet, ses principales étapes et ses orientations budgétaires. Cette convention cadre sera passée entre les Villes de Besançon et Neuchâtel au nom du groupe de travail sur la coopération décentralisée au Burkina Faso et la Commune de Douroula.

Outre cette convention cadre, le contenu et la durée du programme impliquent de préciser, année après année, les relations avec l'ensemble des structures qui participent à sa mise en œuvre et de passer avec elles les accords juridiques nécessaires à sa bonne exécution. Pour 2007, la Ville de Besançon, chef de file du projet, prévoit :

- une convention avec le *Conseil Général du Territoire de Belfort* précisant les actions particulières de chacune des collectivités en fonction des besoins particuliers des communes burkinabè dont elles sont partenaires, ainsi que les modalités de répartition et de gestion de la subvention allouée par le MAEE (présentée lors d'un prochain Conseil)

- une convention avec l'Association *ACACIA*, pour redéfinir précisément le contenu et la durée de la mission du référent local chargé de veiller, à Douroula, à la bonne exécution du programme de coopération,

- un contrat de partenariat *Université de Franche-Comté / CNRS - Université de Ouagadougou* pour la réalisation du diagnostic de territoire dans le cadre de la mise en place du plan de développement local (voté au conseil Municipal du 22 juin 2007),

- une convention avec le *Centre Écologique Albert Schweitzer* définissant le contenu et les bénéficiaires du programme pluriannuel de formations dans le cadre de l'appui aux activités génératrices de revenus.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'encaisser, en recettes -en 2007, 2008 et 2009-, au chapitre 74.04/74718.5024 CS 400, la subvention annuelle de 50 000 € obtenue dans le cadre des crédits de co-financement du MAEE pour les projets de coopération décentralisée et de réaffecter annuellement ces sommes en dépenses au chapitre 65.04.6574.5024.400. Ces crédits seront ouverts par décision modificative au budget de l'exercice courant dès réception de la notification attributive ;

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer avec les différents partenaires impliqués dans le montage institutionnel du projet les conventions permettant la bonne exécution du programme de coopération ;

- de procéder au bénéfice du Centre Ecologique Albert Schweitzer et de l'Association ACACIA au versement des subventions pour des montants respectifs de 19 195 € et 15 000 €, selon les modalités définies dans les conventions respectives. Ces crédits seront prélevés sur l'imputation 65.04.6574.5024.400.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 20 septembre 2007.*